



LETTRE D'INFO des Collectivités forestières Occitanie

/// N°2 - 2018

6 000
collectivités adhérentes
en France

720
adhérents en Occitanie

120
administrateurs

11
associations
départementales

En 2018, les Collectivités forestières Occitanie ont été à l'honneur avec, pour la première fois de son histoire, l'accueil en Occitanie, du Congrès national des Communes forestières les 7 et 8 juin derniers à Montpellier.

Ce deuxième numéro a pour but de présenter certaines de nos actions politiques et techniques, pour mieux vous donner envie et de nous rejoindre !

Pour cette édition, nous avons souhaité faire un focus sur une thématique d'actualité pour de nombreux territoires : **L'intégration de la filière forêt bois dans les politiques publiques de votre territoire.**

La filière forêt-bois, dans sa transversalité et sa multifonctionnalité trouve échos avec l'ensemble des thématiques liées à l'aménagement du territoire: planification énergétique, documents d'urbanisme,...

Cette lettre est avant tout un lien que nous souhaitons consolider entre vous et nous.

Alors n'hésitez pas à nous faire des retours sur ce que vous aimeriez voir dans les prochains numéros !

Francis Cros



Montpellier Méditerranée Métropole était à l'honneur en tant que première métropole de France à adhérer aux Communes forestières, et également, en tant que cosignataire, avec la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc, du premier Contrat de Réciprocité forestier dont le programme d'actions a été dévoilé à l'occasion d'un colloque national sur les coopérations entre territoires urbains et ruraux le 8 juin.

NÉGOCIATION DU PROCHAIN CONTRAT ETAT-ONF-FNCOFOR LES ÉLUS CONSULTÉS EN AMONT DÈS L'AUTOMNE 2018

La prochaine négociation du Contrat d'objectifs et de performance (COP) qui lierait la Fédération nationale des Communes forestières avec l'État et l'ONF a été évoquée lors du Congrès national des Communes forestières en juin dernier à Montpellier.



L'idée de faire contribuer plus les collectivités forestières au financement de l'établissement public semble régulièrement flotter dans l'actualité.

Cette entrée en matière sera très clairement impossible! La Fédération nationale ne repartira pas dans des discussions de comptes d'apothicaires mal documentés.

Si les élus ont montré leur attachement au régime forestier, socle d'une gestion durable au service de l'intérêt général, ils ne s'interdiront pas alors de réfléchir à d'autres solutions.

Les élus demandent qu'un positionnement clair de l'Etat soit pris sur la politique forestière nationale et sur les rôles attendus de la forêt publique, en particulier de la forêt communale.

BB La prochaine négociation sera politique ou ne sera pas !

Dominique JARLIER
Président de la Fédération Nationale des Communes forestières

Sur cette seule base, les élus des Communes forestières prendront leurs responsabilités à la hauteur de l'enjeu national qu'elle représentera.

FORÊTS PUBLIQUES ET RÉGIME FORESTIER, L'ÉPINEUSE PROBLÉMATIQUE DE LA SOUMISSION / DISTRACTION

En 2017, l'ONF a travaillé, à la demande de l'Etat, à l'identification des parcelles foncières qui ne relèvent pas aujourd'hui du Régime forestier dans chacun des départements de France métropolitaine.

Les données du couvert forestier et du cadastre ont été ainsi recoupées pour identifier précisément toutes les surfaces forestières, dont le propriétaire est une collectivité publique, non soumises à l'heure actuelle au régime forestier.

Ces données ont été transmises à chacun des Préfets qui doit dorénavant mettre en place dans son département un plan d'actions pour faire bénéficier du régime forestier les surfaces le méritant.

Les Collectivités forestières Occitanie ont écrit à chacun des Préfets pour :

- connaître l'état d'avancement de la démarche dans le département,
- être officiellement associé à cette démarche, et dans un premier temps, pouvoir avoir les données brutes d'inventaires réalisées par l'ONF pour votre compte.



Des premières réunions ont eu lieu mi septembre dans l'Hérault, la Haute-Garonne et le Tarn, sachant qu'une divergence existe toujours : l'Etat ne souhaitant pas, contrairement aux élus, que soit abordée en parallèle, la question de la distraction.

BB

**Nous voulons que soit appliquée la loi,
toute la loi et rien que la loi**

Cédric CLEMENTE
Président des Communes forestières du Gard

CONTACT : philippe.lonjon@communesforestieres.org

LES ÉLUS EXPRIMENT LEURS ATTENTES POUR L'AVENIR DE LA FILIERE AUPRÈS DE L'ETAT ET DE LA RÉGION

Francis CROS et Daniel BAUX ont réuni en avril dernier à Carcassonne, les élus du réseau des territoires forestiers. L'objectif de cette journée était de travailler aux contributions des élus dans le cadre de l'élaboration du Contrat de filière et du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB).

BB Nous défendons les approches transversales entre les enjeux forestiers et les enjeux territoriaux et régionaux pour une plus grande cohérence des interventions publiques et privées.

Daniel BAUX

Président des Communes forestières des Pyrénées-Orientales
Elu référent des démarches territoriales des Collectivités forestières Occitanie

Afin d'alimenter les réflexions, les élus ont exprimé leurs attentes dans le cadre de l'élaboration des futures politiques régionales lors de ce temps d'échanges avec la DRAAF et la Région, en présence de Monsieur PLANO, Conseiller Régional.

Cette journée a permis de finaliser une contribution partagée du réseau des territoires forestiers et des Collectivités forestières.

Une contribution écrite affirmant les volontés politiques des élus a alors été rédigée et envoyée par les Collectivités forestières Occitanie pour que les intérêts des territoires soient entendus dans les politiques de la Région Occitanie.

Elle a été transmise à Madame DELGA, Présidente de Région, et Monsieur MAILHOS, Préfet de Région. Les élus assurent des missions de propriétaire de forêt, d'aménageur de l'espace, de maître d'ouvrage de bâtiments, de responsable de la sécurité.

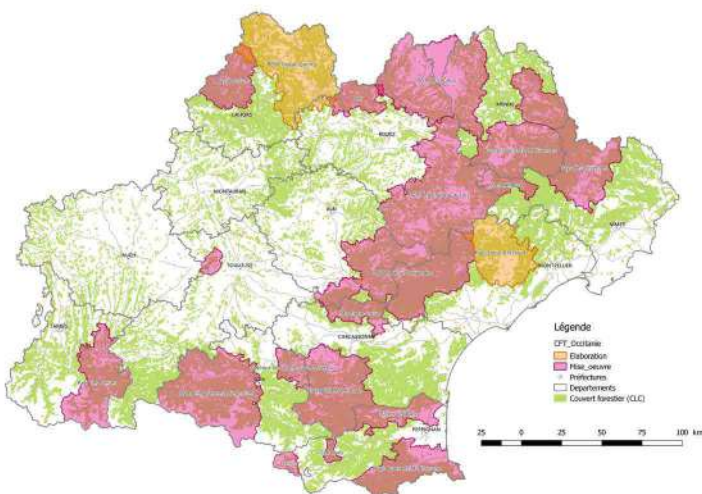
Chacune de ces compétences les raccroche à la forêt et à l'utilisation du bois dans une logique de préservation de l'intérêt général.

L'innovation organisationnelle est une nécessité pour les années à venir. Elle doit permettre de construire des modèles de gouvernance innovants en plaçant les élus au cœur du développement territorial.

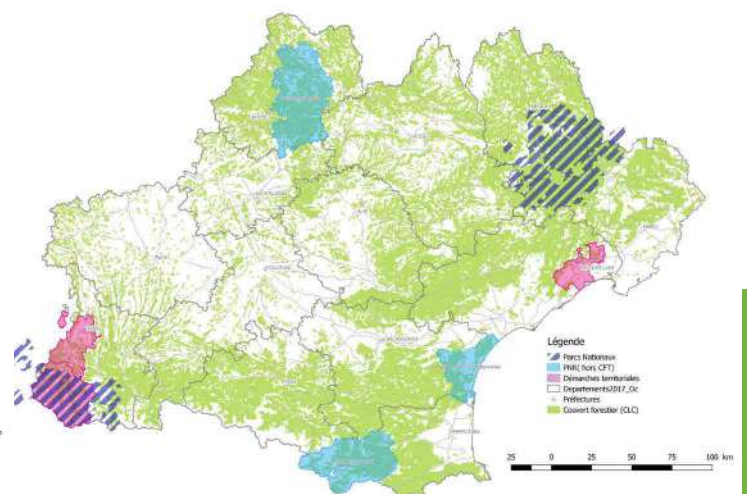


[Télécharger la contribution politique du réseau des territoires](#)

Carte des Chartes Forestières de Territoire d'Occitanie



Carte des Démarches Territoriales d'Occitanie



Octobre 2018

CONTACT : cecile.sanspeur@communesforestieres.org

Les Collectivités forestières Occitanie accompagnent tous les territoires pour faire de la filière forêt-bois un atout de développement local : remplacer la chaudière de votre mairie par une chaufferie au bois, construire des classes supplémentaires en bois local avec les entreprises locales, élaborer une politique ambitieuse de structuration de la filière, intégrer ces enjeux dans votre PCAET,... autant d'exemples à retrouver plus en détails sur notre nouveau site:

www.collectivitesforestieres-occitanie.org

LES COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES OCCITANIE GUIDENT LES MAÎTRES D'OUVRAGES POUR DÉVELOPPER LE BOIS-ÉNERGIE EN CIRCUITS-COURTS



Toutes nos actions s'inscrivent dans la logique de valorisation des bois en circuits courts et dans un objectif de développement de l'économie locale et des emplois locaux. Le bois-énergie n'échappe pas à cette volonté.

Ainsi, nous développons le bois-énergie sur 4 départements : le Gers, les Hautes-Pyrénées (avec des financements des 2 Conseils départementaux), la Haute-Garonne (sur le Comminges, le Pays Sud Toulousain et la Métropole de Toulouse) et l'Hérault.

4 chargés de mission sont désormais à votre service : Maëlle BIDAULT (07 82 89 08 53) pour le Gers, Sven BETOIN (06 09 02 44 54) pour les Hautes-Pyrénées, Florence SABLAYROLLES (07 69 93 29 90) pour la Haute-Garonne et Hélène JIMENEZ (06 32 99 27 96) pour l'Hérault.

LE BOIS LOCAL DANS LES MARCHÉS PUBLICS, UNE SOLUTION POUR DÉVELOPPER NOS TERRITOIRES !



Comment renforcer les retombées économiques d'un projet public grâce à la mise en œuvre de bois local, transformé par des entreprises locales ?

La commune d'Espalion (12) s'est lancée dans un ambitieux programme de revitalisation de son centre-bourg. Les Collectivités forestières sont venues présenter la solution du bois local dans une logique de circuits-courts. M. PICARD, Maire d'Espalion a alors retenu la certification Bois des Territoires du Massif Central™ (BTMC) pour le projet Ados, un square ouvert pour les ados.

Parallèlement, le premier bâtiment BTMC, sort de terre à Florac (48). Il s'agit de la Maison du tourisme communautaire (Communauté de Communes Gorges Causses et Cévennes) et du Parc National des Cévennes, construite par l'entreprise Mirman de Florac, une des premières entreprises certifiées.

LES ÉLUS PRENNENT LEURS RESPONSABILITÉS POUR LUTTER CONTRE LES INCENDIES, L'EXEMPLE DES COMMUNES FORESTIÈRES DU GARD



Le maire a un rôle de police sur son territoire communal. Cela implique qu'il doit faire respecter certaines règles auprès de ses administrés.

Cédric CLEMENTE, Président des Communes forestières du Gard, a proposé au Préfet du Gard de réaliser sur ce département, des outils pour les élus avec entre autres un DVD relatant la réglementation en vigueur et un guide d'organisation des réunions publiques. L'ensemble de ces outils sera disponible à l'automne pour permettre une sensibilisation active durant la période hivernale.

Notre site internet fait peau neuve! Plus moderne, plus convivial,
plus intuitif, découvrez-le vite à l'adresse :

www.collectivitesforestieres-occitanie.org

LES COLLECTIVITES FORESTIERES OCCITANIE, VOTRE ORGANISME DE FORMATION SUR VOS RÔLES D'ELUS EN LIEN AVEC LA FILIERE

Les Collectivités forestières Occitanie ont répondu au premier trimestre 2018 à divers Appels à Projets issus des Programmes de Développement Rural (PDR) Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Ce ne sont pas moins que 13 dossiers qui ont été élaborés afin de former (AAP 1.1), informer et sensibiliser (AAP 1.2) les élus adhérents des Collectivités forestières :

- ▶ 1.1 : Développement d'un programme de 3 formations par département
- ▶ 1.2 : Sessions d'information à destination des élus des Communes forestières
- ▶ 1.2 : «Des chantiers qui feront école» Présentation de solutions innovantes d'exploitation forestière
- ▶ 1.2 : Des visites d'entreprises pour montrer les savoir-faire locaux
- ▶ 1.2 : Diffusion des données des Observatoires régionaux Bois-énergie et Bois construction, élaboration de guides de sensibilisation
- ▶ 1.2 : Diffusion des analyses sur les retombées économiques, sociales et environnementales d'un projet de construction en bois local
- ▶ 1.2 : Communication autour du Congrès national « Le lien urbain-rural passe aussi par la forêt » et valorisation des résultats



Ces formations permettent d'enrichir vos connaissances sylvicoles, de consolider vos acquis et de répondre aux questions liées à la gestion de votre forêt Communale et à la filière forêt-bois. Elles ont lieu sur l'ensemble du territoire régional.

N'hésitez pas à nous proposer des thématiques que vous souhaiteriez aborder!

RETOURS EN IMAGES SUR LE CHANTIER «CISAILLE» DANS L'AUDE EN MARS DERNIER



Cette méthode d'exploitation est utilisée pour la mobilisation de petits bois, feuillus comme résineux, destiné à la fabrication de plaquettes forestières.

Cette technique est particulièrement adaptée à la mobilisation de bois à faible valeur ajoutée, et ce chantier en zone incendiée en est le parfait exemple.

Rendez-vous sur notre site pour découvrir les vidéos de la journée

CONTACT : samuel.pont@communesforestieres.org

Les démarches territoriales sont le fer de lance de la stratégie des Collectivités forestières Occitanie. Elles regroupent l'ensemble des outils opérationnels, pilotés par les élus, à l'échelle d'un territoire, pour coordonner les actions ayant trait à la forêt, la valorisation du bois et l'économie du territoire.

Depuis les Chartes Forestières de Territoire, intégrées dans la Loi d'Orientation Forestière de 2001 les Communes forestières ont évolué et parcouru du chemin. Elles s'ouvrent à de nouvelles approches, le dénominateur commun restant l'intégration de la filière forêt-bois dans les politiques publiques, pour en faire un vecteur de développement pour tous les territoires.

Nous participons à de nombreuses démarches pour ré-affirmer la prise en compte de la filière forêt-bois dans ces divers documents d'aménagement du territoire.

15 CFT

soutenues de
l'élaboration à la
mise en oeuvre

5 PNR

partenaires
de nos actions

18 PCAET

suivis pour intégrer
la filière forêt bois

4 PAT

réalisés par nos soins

1 PLUI

bénéficiant d'un
accompagnement
personnalisé

1 Contrat de réciprocité forestier

conclu et mis en oeuvre

LA FORET ET LA FILIERE BOIS, AU COEUR DE TOUTES LES POLITIQUES TERRITORIALES

La filière forêt-bois, dans sa transversalité et sa multifonctionnalité trouve échos avec l'ensemble des thématiques liées à l'aménagement du territoire :

- Projets de territoire : Charte de PNR, LEADER, PETR, ...
- Planification énergétique : PCAET, Territoires à Energie Positive, ...
- Documents d'urbanisme : SCoT, PLU-I, (PLH), ...

La filière forêt trouve toute sa place dans les politiques publiques des territoires, urbains comme ruraux. En effet, elle joue plusieurs rôles sur le territoire :

- Aspect économique : mobilisation des bois, production d'une ressource pour la construction/ pour le chauffage, développement économique local, création d'emplois non délocalisables,...
- Aspect environnemental : stockage du carbone en forêts et dans les sols, substitution par des matériaux propres et une énergie renouvelable locale et disponible, support de biodiversité, corridors écologiques, préventions des risques naturels,...
- Aspect social : support de paysages emblématiques, usages sportifs, culturels, cueillette, chasse, randonnées,...

L' élu en tant qu'aménageur du territoire, a besoin d'outils concrets lui permettant d'intégrer la filière forêt-bois dans l'ensemble des politiques publiques et projets qu'il est amené à élaborer à l'échelle de sa commune et/ou EPCI.

CFT : Charte Forestière de Territoire

Outil d'aménagement et de développement durable des territoires qui permet d'insérer les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation, dispositif d'urbanisme opérationnel pour les PLUI

PAT : Plan d'Approvisionnement Territorial

Outil d'aide à la décision, basé sur des données cartographiques, qui permet d'évaluer la ressource forestière d'un territoire et de bâtir une stratégie territoriale

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PNR : Parc Naturel Régional

ACCOMPAGNER LES PCAET A INTEGRER UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIERE DE FILIERE FORET BOIS

En 2018, les Collectivités forestières ont décidé de faire un focus sur les PCAET, au regard du calendrier imposé aux territoires. Plus de 70 PCAET sont en cours d'élaboration ou de révision en Occitanie.

L'accompagnement des Collectivités forestières se traduit par l'élaboration d'avis type pour faciliter l'intégration de la filière forêt-bois dans les PCAET.

Un éventail d'enjeux liés à la filière forêt-bois dans sa multifonctionnalité est mis en avant. Il s'agit de mettre en avant les points de veille, les préconisations et les leviers de développement de la filière au regard du territoire.

Ces avis seront transmis courant octobre 2018 à l'ensemble des territoires porteurs d'un PCAET en région.

Toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants doit mettre en place un PCAET territorial en y intégrant les enjeux de la qualité de l'air.

C'est un projet de territoire axé sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de la dépendance énergétique et la limitation de la vulnérabilité climatique en permettant d'adapter les territoires sur les court, moyen et long terme.

LES COLLECTIVITES FORESTIERES ACCOMPAGNENT UN PLUI AUDOIS A INTEGRER LA FILIERE FORET BOIS

La Communauté de Communes Pyrénées Audoises (CCPA) se situe en zone de moyenne montagne dans les contreforts pyrénéens. L'intercommunalité adhère aux Communes forestières pour le compte de ses 62 communes membres.

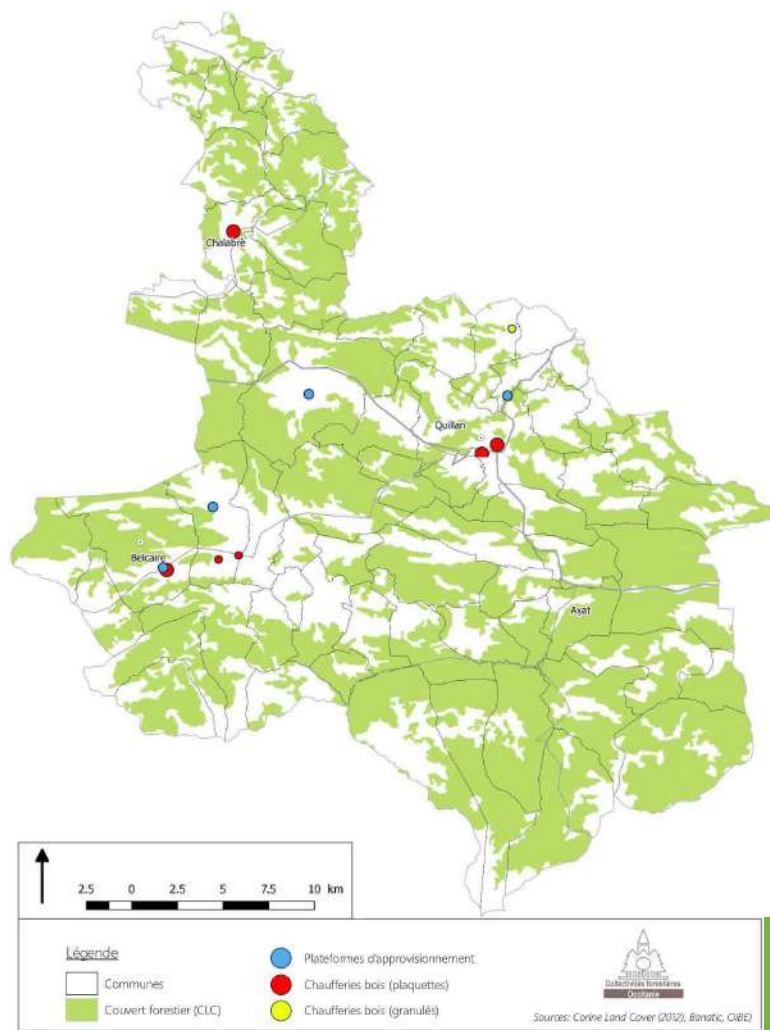
Les Collectivités forestières Occitanie accompagnent les élus des Pyrénées Audoises à structurer leurs ambitions à travers une OAP thématique, qui permettra de poser les jalons réglementaires dans le cadre de l'écriture des règlements juridiques du PLUI.



La mission des Collectivités forestières Occitanie se traduit par :

- Le travail d'échange et de recueil de la volonté des élus
- La réalisation des schémas de principes pour traduire leurs ambitions pour la filière locale

Au-delà de cet accompagnement personnalisé, les Collectivités forestières tireront profit de cette expérimentation pour en faire bénéficier d'autres territoires de la Région Occitanie.



Exemple de carte ayant permis aux élus d'échanger et de cartographier leurs attentes par rapport à l'OAP

OCTOBRE

09 | Clermont-Ferrand (63)
Comité du Massif Central

09 | Maureillas (66)
Formation aux élus
«Collectivité et biodiversité»

15 | Auch (32)
Formation Bois-énergie
aux techniciens des collèges

NOVEMBRE

05 | Grand Quercy (46)
Journée «Forêt & Bois»

08 | à définir
Conseil d'administration de l'Union
Régionale

09 | à définir
Rencontre avec les élus
des PNR d'Occitanie

12 | à Mende (48)
Conseil d'Administration des Communes
forestières de Lozère

20 au 22 | Paris (75)
Salon des Maires
*Signature d'une convention de partenariat
avec l'Entente de la Forêt Méditerranéenne*

26 | à définir
Conseil d'Administration des Communes
forestières du Gers

29 | à Pézenas (34)
Comité de pilotage de l'animation Bois-
énergie sur l'Hérault

DÉCEMBRE

06 | à définir
Commission Régionale des Ventes
Avec les représentants régionaux
de la Fédération Nationale du Bois

Nous avons besoin de votre soutien.
Toutes nos actions sont possibles grâce aux adhérents!

Pour que **votre collectivité soit représentée et vos intérêts défendus** dans les instances politiques et administratives

Pour profiter d'un **suivi étroit et personnalisé concernant les engagements** vis-à-vis du patrimoine forestier de votre commune


Pour que tous **vos projets soient suivis de A à Z grâce à un accompagnement sur mesure** : gestion durable des forêts, projets de construction ou de chauffage au bois, mise en place de filières territoriales, gestion des risques, mobilisation des bois, etc.

Pour bénéficier **d'outils actualisés de formation et d'information** et que vous développiez une connaissance optimale des enjeux forestiers de votre territoire


Adhérer à votre association départementale, c'est partager nos valeurs, défendre nos intérêts et bénéficier de notre expertise multi-thématique, pour faire de la filière forêt-bois un atout de développement pour votre territoire!

CONTACT : occitanie@communesforestieres.org

CONTACTS

 Maison de la Forêt
7 chemin de la Lacade - 31 320 AUZEVILLE-TOLOSANE
740 avenue des Apothicaires | Les Athamantes n°4
34 090 MONTPELLIER

 04.11.75.85.17

 occitanie@communesforestieres.org

 @communes_forest

 www.collectivitesforestieres-occitanie.org